M-1231

12 novembre 2021

Réponse du Conseil administratif à la motion du 7 juin 2016 de M^{me} et MM. Alain de Kalbermatten, Alfonso Gomez, Pascal Spuhler, Natacha Buffet-Desfayes, Eric Bertinat et Daniel Sormanni: «Pour une maison des pères».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les besoins avérés d'une maison d'accueil en Ville de Genève des pères en situation de séparation, accessible pour une durée de six mois non renouvelable afin de leur laisser le temps de trouver un appartement. Beaucoup de pères doivent quitter le domicile conjugal et laisser l'appartement à la mère et aux enfants;
- qu'elle soit composée de 10 appartements de 3 à 4 pièces meublés afin de pouvoir accueillir leurs enfants les jours de garde. Qu'elle soit accessible par les transports publics;
- qu'il est urgent de prévoir l'égalité pour les hommes et les femmes;
- qu'il est inadmissible que plusieurs pères ayant un emploi se retrouvent à squatter leur voiture la nuit et à dormir chez leur mère ou leurs amis;
- qu'à Genève le parc immobilier est très difficile en ce moment et qu'il faut du temps pour se trouver un appartement. L'Association des familles monoparentales reçoit ponctuellement des demandes d'aide de pères en situation difficile.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de favoriser l'accueil des enfants pour tout parent en situation de séparation et ne pouvant recevoir ses enfants par manque de place, en collaborant avec les structures cantonales, communales et associatives actives face à cette problématique pour évaluer les besoins spécifiques des pères et mères en situation de séparation;
- de faciliter et soutenir toute initiative privée pour la création d'une Maison des pères;
- de présenter un rapport sur la problématique des pères divorcés et séparés dans la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La séparation est un moment difficile tant pour les parents que pour les enfants. Le quotidien se voit chamboulé, un déménagement est fréquemment nécessaire et les enfants doivent s'habituer à une nouvelle dynamique familiale. De plus, il convient de permettre à chaque enfant de pouvoir conserver et renforcer ses liens avec ses parents. Pour ce faire, il est nécessaire de favoriser des rencontres et des échanges réguliers parents-enfants, en n'oubliant pas les pères.

Bien souvent, et ce malgré la révision du droit de l'enfant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, les pères peinent à faire reconnaître leurs droits. Ils se retrouvent relégués, de force, au second plan dans la vie de leur(s) enfant(s) et voient leurs liens diminuer avec eux. Cela a été confirmé dans l'étude de Talyne Shahnazarian qui indique qu'«en pratique, on observe que le parent non-gardien (le plus souvent le père) voit les contacts avec son enfant diminuer après la séparation. Parfois cela va même jusqu'à un désengagement de ce dernier au fil du temps.»¹

Heureusement, lorsque la séparation s'effectue dans de bons termes, ce n'est pas le cas. Toutefois, dans les cas plus compliqués, il est important de pouvoir permettre aux enfants de maintenir des liens avec les deux parents.

S'il n'existe pour l'heure aucune structure uniquement réservée pour les pères qui se verraient dans l'obligation de quitter le domicile familial, l'Unité logement temporaire (ULT) de la Ville de Genève permet de répondre partiellement à cette problématique.

Ainsi, en 2020, 18% des personnes logées étaient des hommes séparés avec des enfants; cette proportion reste globalement constante durant les dernières années. Le parc de l'ULT a connu une évolution positive avec 19 studios créés en 2019, tous situés au 9, rue Fort-Barreau. Actuellement il y a 83 appartements individuels et une structure collective (villa Freundler).

En augmentant la capacité de l'ULT, une réponse pourrait être trouvée à plus de situations décrites par la motion. Toutefois, il faut souligner que l'ULT offre une solution temporaire et s'adresse aux personnes avec une difficulté sociale et qui acceptent un accompagnement par un-e travailleur ou travailleuse social-e, ce qui n'est pas toujours la volonté des parents en séparation ni même leur besoin.

En outre, l'Espace enfants-parents (EEP) accueille les enfants de familles en situation de grande difficulté sociale et financière. Chaque année, ce sont entre 15 et 20% d'enfants qui sont accompagnés de leur père.

Il ressort de l'évaluation de l'EEP réalisée en avril 2016 que la problématique sociale à laquelle sont confrontées les familles est presque systématiquement

¹ Shahnazarian, Talyne, «La garde partagée: état des lieux en Suisse», UNIGE.

accompagnée d'une difficulté de logement qui est «soit inexistant, soit inapproprié». Ces données confirment le rôle central du logement pour permettre de maintenir les liens avec ses enfants.

A noter également que dans le futur secteur Marie Goegg-Pouchoulin, un nouvel EEP de 10 places a été ouvert.

Concernant la demande d'une étude sur la problématique des pères divorcés et séparés en Ville de Genève, il est difficile de pouvoir mener une étude approfondie et exhaustive au niveau communal. En effet, nous ne possédons pas les chiffres relatifs à la situation personnelle de chacune et chacun, car les divorces ou les séparations sont pris en compte au niveau cantonal. Toutefois, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) publie déjà de nombreuses analyses en lien avec la population. Même si ces données sont avant tout cantonales, elles permettent de mieux saisir la réalité des ménages à Genève.

En conclusion, pour le Conseil administratif il est nécessaire que chaque enfant puisse passer du temps avec ses parents dans de bonnes conditions. S'il n'existe pas de Maison des pères à proprement parler, plusieurs structures mises en place par la Ville de Genève permettent au parent qui ne possède pas la garde de son enfant de pouvoir tout de même le recevoir convenablement. Le Conseil administratif s'engage à poursuivre ses actions en faveur des enfants et des parents, en agissant tant par le biais des crèches que par le développement de lieux enfants-parents ou encore en matière de logement.

Au nom du Conseil administratif Le secrétaire général: La conseillèr

Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative: